DLP-6-8-81834232

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 202 - 04 Août 1981

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

**ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES**
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

## VIGNE

Note n° 19

TORDEUSE DE LA GRAPPE : Reprise ou maintien des vols dans les vignobles du Bassin de la Loire et les parties hautes des vignobles du Nord de la Circonscription. L'extension de la protection insecticide devient nécessaire dans ces régions tardives.

ARAIGNEES ROUGES - ARAIGNEES JAUNES : On note un développement d'Araignées rouges en différents vignobles ; Beaujolais - Vallée du Rhône.

Poursuivre le contrôle des parcelles de façon à pouvoir intervenir rapidement dès reconnaissance des formes mobiles. Un traitement bien réalisé à cette époque permettra de réduire la production d'oeufs d'hiver (araignées rouges).

CICADELLES : (Beaujolais - Savoie). La seconde génération est apparue, notamment dans ces deux vignobles plus fortement concernés.

La lutte contre cet insecte peut généralement être conjuguée avec la lutte contre les vers de la grappe.

En général on n'observe de fortes attaques de cicadelles que lorsque le traitement contre la première génération de vers de la grappe n'a pas été fait.

La lutte contre la cicadelle ne se justifie qu'en cas de fortes attaques (50 larves pour 100 feuilles) ; il faut observer 100 à 200 feuilles, hors exposition au soleil, tous les trois jours en phase critique.

On peut recommander particulièrement les produits à base de formothion (ANTHIO FORT, ANTHIOMIX) qui, outre leur très bonne efficacité sur cicadelle et leur bonne persistance d'action (3 semaines) sont également acaricides. Dose à utiliser : 50 g de matière active par hectolitre.

Les spécialités à base d'Azinphos, de Méthomyl, de Métidathion, d'Oxydemethon Méthyl et les Pyrethrinoïdes sont également efficaces, mais favorisent les acariens.

## ARBRES FRUITIERS

TORDEUSES DE LA PELURE : (capua). Le 2ème vol de capua commence dans la Vallée du Rhône. Une protection est nécessaire. Les traitements à effectuer contre le carpocapse dans les prochains jours sont également efficaces contre ce ravageur.

MINEUSE CERCLEE : (LEUCOPTERA SCITELLA). L'activité de cet insecte (2ème vol) se maintient et un nouveau traitement doit être réalisé dès réception dans tous les vergers contaminés. Cette intervention est d'autant plus nécessaire que des restrictions très sévères sont applicables pour les productions destinées à l'exportation (CANADA notamment).

On utilisera le LANNATE à 50 g M.A. à l'hectolitre. Nous rappelons que le Canada ne tolère à l'importation aucun résidu de DIMILIN.

ACARIENS : Maintenir la surveillance vis-à-vis des acariens de façon à intervenir dès que la présence des formes mobiles aura été constatée (utilisation d'un acaricide spécifique).

CARPOCAPSE : Le second vol a débuté au Sud de TAIN, TOURNON. Une intervention insecticide est à prévoir à partir du 8 août.

OIDIUM DU POMMIER : Maintenir la protection sur variétés sensibles.

OIDIUM DU PECHER : On nous signale **des difficultés** ressenties pour juguler les attaques d'oïdium du pecher. A ce sujet, nous rappelons que la réussite de la lutte est conditionnée par un démarrage de la protection dès le printemps avec une cadence régulière des traitements.(KARATHANE, AFUGAN, SAPROL ou FUNGINEX ou un soufre micronisé).

## *CULTURES MARAICHERES*

ALTERNARIA ET MILDIOU DE LA CAROTTE
SEPTORIOSE DU CELERI
MILDIOU ET OIDIUM DU CARDON
} se reporter au précédent bulletin.

MILDIOU SUR POIREAU : des attaques sont signalées dans la LOIRE, en conséquence surveiller la culture et réaliser un traitement si cela le nécessite.

TEIGNE DU POIREAU : Les captures restent limitées avec un maximum les : 19 à Andrezieux-Bouthéon (42) ; 22 à Albertville (73) ; 25 à la Motte Servolex (73), dans ces zones ainsi que dans celles citées dans le précédent bulletin les cultures doivent être protégées. A Bossey on enregistre une chute des captures.

Sur toutes cultures légumières surveiller les populations de pucerons et d'acariens. Intervenir si nécessaire.

## *GRANDES CULTURES*

PUCERONS SUR MAIS : Il faut être attentif à ce problème car dans beaucoup de régions les maïs sont en cours de floraison. Les parcelles doivent être surveillées de manière à en connaître de façon précise la situation.
Dans notre région les populations sont actuellement souvent faibles voir nulles et un traitement n'est généralement pas à envisager.

Les colonies importantes qui étaient observées au début du mois ont été très bien résorbées par les mycoses ou par les insectes auxiliaires dont l'intérêt à donc une fois de plus été vérifié.

Les pullulations de pucerons sur maïs étant actuellement importantes dans certaines régions de France (Bassin Parisien, Landes en particulier), une note commune entre l'I.N.R.A., la Protection des Végétaux, l'A.G.P.M. et l'A.C.T.A. a été récemment publiée ; nous vous en communiquons les principales conclusions :
"Tant que l'on ne dénombre pas plusieurs centaines de pucerons (500 à 1 000) par plante (moyenne sur un comptage de 10 plantes prises au hasard sur la culture) sur des maïs ayant atteint le stade 10 - 12 feuilles il n'y a pas de danger pour la culture et il est inutile de traiter.

En revanche, dès que l'on dénombre plusieurs centaines de pucerons par plante et si les colonies envahissent progressivement le feuillage depuis la base des plantes, il est conseillé d'effectuer une pulvérisation d'insecticide en particulier dans les cultures non irriguées.

Sur les semis très tardifs (plantes ayant moins de 6 feuilles), le puceron vert, Métopolophium dirhodum, risquant de provoquer un nanisme avec des décolorations, un traitement se justifie dès que l'on dénombre 200 pucerons par plante.

Il est conseillé, dans ces deux situations, pour lutter contre les pucerons, d'utiliser un insecticide spécifique comme le PYRIMICARBE (Pirimor) qui a donné les meilleurs résultats contre l'ensemble des trois espèces de pucerons rencontrés sur maïs. Employé à la dose de 400 g de produit commercial par hectare ce produit a également l'avantage d'avoir une action limitée sur les insectes utiles qui détruisent les pucerons.

Rappelons que l'emploi des pyréthrinoïdes liquides, qui ont favorisé l'an dernier le développement du puceron noir et a causé de gros dégats dans de nombreuses cultures du Bassin Parisien, est a déconseiller pour lutter contre la pyrale et les pucerons.

On continuera de surveiller l'évolution des colonies car :
- à la floraison femelle, les pucerons verts et noirs peuvent entraver la fécondation, par formation de miellat, s'ils sont localisés sur les soies.
- après la floraison, la présence de pucerons noirs sur les feuilles du haut de la plante peut provoquer des baisses importantes de rendement en favorisant le développement de fumagine qui limite la photosynthèse".

Nous rappelons également que seuls des insecticides non dangereux pour les abeilles et homologués contre les pucerons sur céréales peuvent être utilisés pour lutter contre les pucerons sur maïs. En effet, les abeilles qui butinent le pollen de maïs et le miellat pourraient être atteintes par des traitements ne respectant pas ces règles.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : (régions tardives). Suivant le type de culture on peut avoir intérêt à utiliser un fongicide "pénétrant systémique" du type : ACYLON, ANTEOR, CUPROFIX activé, FULVAX, NOVOFIX F, SYGAN, SYPHAL.

MILDIOU DE LA TOMATE DE CONSERVERIE : Dans la Drôme principalement, à la suite des conditions favorables aux premières contaminations (pluies répétées de fin juin - juillet), la protection s'imposera dès après la prochaine période humide. (ACYLON non autorisé).

## CULTURES ORNEMENTALES

OIDIUM DU LAURIER : maintenir la protection.

PLATANE : à la suite de nombreux appels nous signalons que naturellement l'écorce des platanes s'exfolie par plaques et qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle maladie.

DERNIERE MINUTE : VIGNE

BLACK - ROT : La présence de BLACK - ROT est signalée actuellement dans certains vignobles de la partie Sud de la Circonscription ainsi qu'en SAVOIE.

Du fait des risques d'extension de cette maladie sur les baies des raisins, il est conseillé d'assurer une protection fongicide continue jusqu'à la fin de la véraison.

A cette époque il est préférable d'utiliser le Mancozèbe (Dithane, Sandozèbe) à la dose de 280 g de M.A./hl.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE. Chef de Circonscription Rhône - Alpes : R. GIREAU
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur - Gérant : J. THIAULT.